Sorties scolaires : Najat Vallaud-Belkacem autorise les accompagnatrices voilées (mises à jour)

30/10/2014 à 16h45

30/10/14

Les déclarations de Najat Vallaud-Belkacem entrevoient la fin d'une discrimination à l'égard des mères voilées, à qui il leur est refusé depuis 2012 d'accompagner les enfants lors de sorties scolaires. L'espoir de voir disparaître une injustice est désormais permis mais il ne saurait être plein sans acte, et non des moindres : **l'abrogation de la circulaire Chatel**.



Les musulmans de France n'ont eu de cesse de dénoncer la circulaire Chatel refusant aux mères voilées le droit d'accompagner les enfants lors de sorties scolaires depuis sa

parution en 2012. **En première ligne, on trouve Mamans Toutes Egales (MTE), un collectif né la même année pour combattre une décision qui participe de l'islamophobie institutionnalisée à l'encontre de femmes musulmanes.**[…]

saphirnews.com

29/10/14

Réaction de Malika Sorel :



Certes, le voile n'est pas une exclusivité de l'islam puisqu'on en trouve la présence dans d'autres religions au travers des âges, mais les Français, et leurs combats en témoignent, ont su faire évoluer leurs pratiques depuis déjà fort longtemps. De surcroît, la société française a toujours été mixte, y compris dans les campagnes reculées, et la féminité objet d'éloge et non de rejet, comme en témoignent la peinture et la sculpture.

Si l'on souhaite restreindre la discussion à la seule laïcité, et en particulier à la loi de 2004 puisque c'est elle qui est concernée par les accompagnements scolaires, je dirai que ces sorties sont partie intégrante du projet pédagogique et qu'elles sont placées sous le sceau de l'école de la République. Il n'y a strictement aucune ambiguïté sur ce point et si nous avions disposé d'une véritable élite politique et administrative, le ministre Luc Chatel n'aurait pas eu à préciser les choses. Il l'a fait – et c'est tout à son honneur – pour protéger le personnel scolaire qui est en première ligne et parce que des tensions commençaient à se produire sur le terrain, comme nous avons pu nous en rendre compte au Haut Conseil à l'Intégration.

(…) Ce n’était pas nécessairement le cas il y a vingt ans, mais nos hommes et femmes politiques ont depuis parfaitement pris conscience de la réalité des enjeux. Ils savent également qu’une femme qui se voile devient pour les autres musulmanes une leçon de morale ambulante qui peut ouvrir la voie à l’exercice, sur ces dernières, d’une pression de leur entourage ; d’où la prolifération des voiles que l’on observe. Le voile n’est donc pas neutre et peut se muer en instrument d’amputation de liberté pour un certain nombre de femmes.

(…) Figaro Vox

28/10/14

La ministre de l’Education nationale affirme, dans un communiqué sur la laïcité, vouloir autoriser les accompagnatrices scolaires à porter le voile. Une idée en accord avec le discours du Conseil d’Etat.



Najat Vallaud-Belkacem cherche à faire machine arrière dans la politique de l’Education nationale dans son communiqué adressé à l’Observatoire de la laïcité le 21 octobre. Alors que les mères voilées ne sont pas autorisées à accompagner leurs enfants lors de sorties scolaires depuis la circulaire de Luc Chatel, datant du 27 mars 2012, la ministre cherche à s’accorder avec le discours du Conseil d’Etat. […]

“Les parents accompagnant des sorties scolaires ne sont pas soumis à la neutralité religieuse. Ils ne peuvent être considérés comme des agents auxiliaires du service public et soumis aux règles du service public”, écrit la ministre.

journaldesfemmes.com